

FDPLiberales
FraktionFDP-Liberale Fraktion
der Bundesversammlung
Neuengasse 20
Postfach 6136
CH-3001 Bern +41 (0)31 320 35 35
 www.fdp.ch
 info@fdp.ch
 /fdp.dieliberalen
 @FDP_Liberalen

Sessionsbericht Sondersession Nationalrat 2015

Rapport de session Session spéciale Conseil National 2015

4. Mai bis 7. Mai 2015

Von Charles Jean-Richard, Fraktionssekretär

Vier Tage hätte die Sondersession dauern sollen. Der Nationalrat entschied jedoch kurzfristig, die Behandlungsfrist der Stromeffizienzinitiative zu verlängern, anstatt die Initiative dem Volk zur Abstimmung zu unterbreiten. Damit erübrigte sich die Debatte im Nationalrat und die Session wurde einen Tag früher abgeschlossen. Darauf folgte eine etwas absurde Debatte, ob trotzdem eine Übernachtungsentschädigung ausbezahlt werden soll. Noch absurder war aber das Ergebnis dieser Debatte: Eine Mitte-Links-Mehrheit zeigte sich grosszügig und stimmte für eine Auszahlung der Gelder. Ähnlich sah das Abstimmungsbild beim grossen Sparpaket „KAP“ aus: Mitte-Links stemmte sich auch hier gegen wichtige Sparbemühungen.

Der starke Franken drückt, das Bundesbudget in negativ und trotzdem will die Mehrheit finanzpolitisch nicht vorsichtig sein. Dies sind keine guten Vorzeichen für die Budgetdebatte im Winter.

FDP
Die Liberalen**PLR**
I Liberali Radicali**PLD**
Ils Liberals

1. KAP

De nouveaux programmes d'économies attendent la Confédération. Le National a toutefois refusé mercredi de tailler à la hache dans les dépenses. Il a préféré s'en tenir pour l'instant à quelques centaines de millions de francs de coupes demandées depuis deux ans, tout en épargnant l'agriculture et l'AVS. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Pour la majorité de droite, l'heure n'est plus aux atermoiements. Les finances fédérales sont désormais passées dans le rouge (déficit de 124 millions en 2014) et les effets économiques du franc fort pourraient bien avoir des conséquences néfastes sur les comptes de la Confédération.

La ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf s'est d'ailleurs déjà lancée dans des coupes de l'ordre de 1,3 milliard pour l'année prochaine, auxquelles s'ajouteront d'autres ensuite.

Ces "mesures de correction" viseront en priorité à freiner fortement la croissance des dépenses. Celles qui ont bénéficié ces dernières années d'un renchérissement particulièrement faible devront être réduites de 3% par rapport au plan financier 2016-2018. Presque tous les domaines sont concernés.

En outre, les charges de personnel devront être stabilisées au niveau prévu par le budget 2015 et les charges de conseil devront être diminuées. Par ailleurs, l'apport au fonds d'infrastructure, qui dispose d'importantes liquidités, devra être réduit.

L'UDC et le PLR ne voulaient plus attendre. Ils ont appelé le Conseil fédéral à plafonner les dépenses à 64 milliards l'an prochain (soit le niveau effectif de 2014). Ces coupes, estimées à trois milliards, devraient en premier lieu concerner les charges de personnels, de biens et services et celles d'exploitation. Cette exigence correspond à l'engagement pris par les présidents de trois grands partis bourgeois. Mais elle a été refusée par 107 voix contre 76, seule une minorité du PDC l'ayant finalement soutenue.

Avec les Vert'libéraux et le PBD, les démocrates-chrétiens ont préféré s'en tenir pour l'instant aux propositions soumises par le Conseil fédéral dans son "programme de consolidation et de réexamen des tâches". Des quelque 700 millions de coupes préconisés par le gouvernement pour 2016, seuls 569 millions sont formellement soumis à l'aval des Chambres dans ce cadre. Plusieurs domaines ont toutefois été épargnés, comme l'aide à la presse (50 millions).

L'UDC et la gauche faisant bloc, le National a aussi refusé par 113 voix contre 74 de tailler 132,5 millions dans la réduction du taux d'intérêt de la dette de l'AI envers l'AVS.

Les coupes de 56,7 millions dans l'agriculture ont quant à elles été repoussées par 109 voix contre 78. Les députés ont également refusé d'économiser 4,6 millions dans les subventions aux cantons pour la protection des biens culturels.

La gauche s'est quant à elle retrouvée seule à s'opposer aux 38,5 millions à ponctionner dans l'aide au développement et aux 40 millions dont le trafic ferroviaire ferait les frais.

D'une manière générale, le camp rose-vert, qui a accusé la droite de préférer supprimer 10'000 emplois fédéraux à des coupes dans l'armée ou l'agriculture, aurait souhaité se passer de tout programme d'économie.

Quant à l'UDC, elle a fait chou blanc en plaidant pour des coupes supplémentaires dans les acquisitions de prestations de service (272 millions), les campagnes de prévention de l'Office fédéral de la santé publique (150 millions), les charges de biens et services et d'exploitation (450 millions) et le budget de l'Office fédéral de la culture (50 millions).

2. Cassis de Dijon

Les denrées alimentaires de l'UE risquent de ne plus pouvoir être vendues aussi facilement en Suisse. La fronde des paysans a payé : par 109 voix contre 65, le Conseil national a décidé d'exclure les aliments du champ d'application du principe du Cassis de Dijon. Depuis le 1er juin 2010, les marchandises commercialisées dans l'UE peuvent être vendues sans autre contrôle en Suisse, en vertu du régime du Cassis de Dijon. Pour les denrées alimentaires qui ne satisfont pas aux prescriptions suisses, une autorisation est nécessaire. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire (OSAV) a approuvé en cinq ans 47 des 179 demandes déposées. Depuis, les opposants, emmenés par les paysans, mettent en cause des jambons gorgés d'eau, de la crème contenant moins de matière grasse ou des sirops dont la teneur en fruits est réduite. Sans parler des pesticides et autre taurine. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

3. Reform des Heilmittelgesetzes

Neu sollen Apotheken gewisse verschreibungspflichtige Medikamente ohne ärztliches Rezept, also in eigener Kompetenz, verkaufen dürfen. Der Nationalrat bleibt hingegen bei seiner Haltung gegenüber Versandapotheken. Das Rezept für ein Arzneimittel soll schon vor der Bestellung vorliegen müssen. Damit stellt der Rat das Geschäftsmodell der Versandapotheken in Frage, die das nötige Rezept heute aufgrund eines Fragebogens im Nachhinein selber besorgen. Mit der Revision sollen Drogerien künftig alle nichtrezeptpflichtigen Medikamente verkaufen. Grossverteiler werden ihr Angebot auf medizinischen Produkten erweitern dürfen. Bei den selbstdispensierenden Ärzten hat der Nationalrat beschlossen, dass diese für verschreibungspflichtige Medikamente ein Rezept ausstellen müssen, um die Wahlfreiheit der Patienten zu gewährleisten. Der Patient kann aber auf das Rezept verzichten. Die Revision soll auch die Anreize stärken, damit Pharmaunternehmen in seltene Krankheiten investieren. Der Nationalrat hat, anders als der Ständerat, entschieden, den Pharmaunternehmen in solchen Fällen eine Marktexklusivität von 10 Jahren zu gewähren.

4. Protection de l'enfance – nouvelle base constitutionnelle

Le Conseil national s'est prononcé sur la mise en œuvre d'une initiative parlementaire qui demande la création d'une base constitutionnelle afin de pouvoir légiférer au sujet de l'encouragement et de la protection des enfants et des jeunes. Le PLR s'est unanimement opposé à ce projet inutile : depuis le dépôt de cette initiative, la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse est entrée en vigueur et d'autres mesures ont été prises notamment les programmes « Jeunes et médias » et « Jeunes et violence ». De plus, cela irait à l'encontre du fédéralisme et de l'effort des cantons dans ce domaine. Dans les votes, cette initiative a été acceptée (entrée en matière) à une courte majorité : 90 voix contre 85 et 4 abstentions. Le Conseil national a cependant freiné les ardeurs législatives en rejetant de peu un nouvel art. 61 al. 1^{bis}, à 88 voix contre 86 et 3 abstentions. Lors du vote sur l'ensemble, le projet a été accepté de justesse à 88 voix contre 87 et 3 abstentions. Le projet part au Conseil des Etats.

5. Weitere Geschäfte des Nationalrates

Whistleblower – Le National s'est penché sur le projet relatif aux lanceurs d'alertes (« whistleblower»). Avec le soutien du groupe PLR, le Conseil national est entré en matière par 134 voix contre 49 et 1 abstention et renvoyé tacitement la révision du Code des obligations visant à améliorer la protection des personnes qui signalent des irrégularités sur leur lieu de travail. Le mandat au Conseil fédéral est de « reformuler le projet d'une manière plus simple et plus compréhensible ».

Tribunal pénal fédéral : cour d'appel – Par 92 voix contre 91 et 1 abstention, le Conseil national a suivi la proposition des Etats et renvoyé au Conseil fédéral la révision de la Loi sur le Tribunal fédéral.

Le mandat au Conseil fédéral est la préparation d'un projet de révision afin de créer une cour d'appel au Tribunal pénal fédéral, similaire à ce qui existe dans les cantons (cour pénale et cour d'appel).

Energie – Die Stromeffizienz-Initiative fordert eine Verfassungsgrundlage für eine substantielle Verbesserung der Stromeffizienz. Als erstes Ziel soll die Senkung des jährlichen Stromendverbrauches bis 2035 auf dem Niveau von 2011 stabilisiert werden. Obwohl die FDP-Fraktion wie auch die UREK-N die Initiative zur Ablehnung empfiehlt und sich gegen eine Verlängerung der Behandlungsfrist ausspricht, hat der Nationalrat eine Verschiebung der Behandlungen bis zum 15. November 2016 beschlossen. Ein Hauptargument für die Verschiebung war die laufende Beratung zur ersten Etappe der Energiestrategie 2050 und die damit zusammenhängende Ungewissheit bezüglich dessen finalem Inhalt. Dies obwohl das Gesetzespaket schon bekannt war, als die Sammelfrist für die Stromeffizienz-Initiative noch lief.

Armes – Le National refuse un enregistrement des armes a posteriori. Les armes à feu aux mains de particuliers continueront de ne pas devoir être obligatoirement inscrites dans les registres cantonaux. Par 106 voix contre 84, le Conseil national a refusé tout enregistrement a posteriori. L'enregistrement obligatoire de toutes les armes non déclarées aurait produit un monstre bureaucratique.

Au vu du blocage de la droite, le compromis de la commission, qui proposait d'accorder aux détenteurs un délai de quatre ans pour procéder à l'inscription de leur arme, n'a eu aucune chance. Balayées aussi les tentatives du camp rose-vert de s'en tenir un maximum de deux ans prévu par le gouvernement. Au dam du gouvernement et de la gauche, il s'est contenté d'améliorer l'échange d'informations entre les autorités (179 :10) au sujet des armes. Le gouvernement estime à quelque deux millions le nombre d'armes à feu en possession de particuliers. Pour l'heure, seules 750'000 ont été enregistrées par les cantons. Depuis le 12 décembre 2008, toute acquisition légale est recensée, mais il n'existe aucune obligation pour les anciennes. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Service civil – Le National ne veut pas de civiliste dans les écoles. Les civilistes ne devraient pas jouer les "pions" dans les écoles. Par 94 voix contre 82, le National a refusé mardi cette possibilité d'affectation. Pour faire face au nombre croissant de civilistes, le Conseil fédéral proposait de permettre aux civilistes de surveiller les récréations et donner un coup de main lors des devoirs, pendant les repas, à la conciergerie ou en période de camps scolaires. Les cantons et les communes seraient libres de faire ou non appel à eux dans ce domaine. La majorité de droite a craint qu'une telle extension serve à la longue à combler le manque de personnel enseignant. La majorité de droite n'a en revanche pas suivi l'UDC, qui voulait mettre des bâtons dans les roues de ceux qui optent pour le service civil. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Paix – Le Conseil national a souscrit par 140 voix contre 29 à une augmentation des moyens des Centres de politique de sécurité, de déminage humanitaire et pour le contrôle démocratique des forces armées, sis à Genève. Si le Conseil des Etats donne son aval, les trois institutions disposeront pour 2016 à 2019 d'une enveloppe de 129 millions de francs.

Politique européenne – Le Conseil national a soutenu par 101 voix contre 85 une motion du PS demandant la consolidation de la voie bilatérale avec l'Union européenne. Il a parallèlement approuvé un autre texte de l'UDC réclamant une position ferme de la Suisse (pas d'adhésion à l'UE ou au marché intérieur européen, pas de restriction de la souveraineté suisse).

Politique européenne bis – Le Conseil national a rejeté par 131 voix contre 56 une motion d'Eric Nussbaumer (PS/BL) demandant que la Suisse négocie un accord sectoriel avec l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, du social et de l'intégration.

Politique européenne ter – Le Conseil national a rejeté par 135 voix contre 54 une motion de Lorenzo Quadri (Lega/TI) demandant que la Suisse bloque ses contributions à la cohésion en Europe de l'Est et du Sud.

6. Vorstösse der FDP-Liberale Fraktion

Mo. FDP-Liberale Fraktion. Endlich einen gerechten Mehrwertsteuereinheitssatz (Sprecher: NR Philipp Müller)

Text

Der Bundesrat wird beauftragt, dem Parlament eine Vorlage zu unterbreiten, welche das Mehrwertsteuergesetz dahingehend ändert, dass ein Mehrwertsteuereinheitssatz geschaffen wird. Dieser Einheitssatz sollte bei 6 - 6,5 % liegen.

Die Steuerausnahmen (Art. 21 MWSTG) sollen nur bestehen bleiben, wo der administrative Aufwand in keinem Verhältnis zum Ertrag steht (Urproduktion), wo eine korrekte Bestimmung der Steuerbemessungsgrundlage technisch nicht machbar ist (Finanz- und Versicherungsbranche), zur Verhinderung von Doppelbesteuerungen (Lotterien und Glücksspiele) sowie aus steuersystematischen Gründen (Immobilien, Gemeinwesen).

Neu von der Steuer gänzlich zu befreien (Art. 23 MWSTG) sind folgende Leistungen:

- › Dienstleistungen im Bildungsbereich
- › Lieferungen von Medikamenten
- › Überlassung von gedruckten oder digitalen Informationen ohne Werbecharakter (gedacht wird an Zeitungen, Zeitschriften, Bücher sowie vergleichbare elektronische Informationen)
- › Lieferung von Grundnahrungsmitteln wie beispielsweise
 - › Leitungswasser
 - › Milch- und Käseprodukte
 - › Brot und Getreideprodukte
 - › Früchte und Gemüse
 - › Speiseöle und Speisefette
 - › Zucker, Konfitüre, Honig, Salz
 - › Babynahrung
 - › Fleisch und Fisch
 - › Alkoholfreie Getränke

Begründung

Wie bisher sind im Mehrwertsteuereinheitssatz inbegriffen 0,8 % zur Finanzierung der Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenversicherung (Art. 130 Abs. 3 BV) sowie 0,1 % zur Finanzierung der Eisenbahngrossprojekte (Art. 196 Ziff. 3 Abs. 2 Buchst. e Übergangsbestimmungen BV).xx

Seit längerem ist der Reformbedarf bei der Mehrwertsteuer allgemein anerkannt. Die reduzierten Sätze und die vielen Ausnahmen führen zu einem höchst komplexen und ineffizienten System. Die Aufhebung möglichst vieler Ausnahmen ermöglicht einen Einheitssatz und stellt damit eine wirkliche Vereinfachung dar.

Ausnahmen bei der Mehrwertsteuer führen zu zahlreichen Nachteilen für die Volkswirtschaft. Sie sollen daher prinzipiell abgeschafft werden. Einzig die obgenannten Leistungen sollen aus den erwähnten Gründen von der MWST ausgenommen bleiben.

Dem sozial- und verteilungspolitischen Argument, dass untere Einkommensschichten beim Kauf von Gütern des täglichen Bedarfs entlasten werden müssen, wird mit der gänzlichen Steuerbefreiung der Grundnahrungsmittel, der Bildung und der Medikamente Rechnung getragen.

Ip. Groupe Libéral-Radical. Nouvelles technologies et appareils autonomes : quel cadre légal pour la responsabilité ? (*Porte-parole : NR Christa Markwalder*)

Texte

Grâce au développement technologique et à une intelligence artificielle (IA) toujours plus poussée, de plus en plus d'appareils autonomes sont et seront développés et introduits dans la vie de tous les jours. On pense par exemple aux véhicules autonomes, aux décideurs économiques (tel que le robot « VITAL») ou aux robots d'assistance. La commercialisation de ces robots ouvre un potentiel important pour la société, ainsi qu'en matière d'innovation et de nouveaux marchés économiques.

Dans un futur proche l'intelligence artificielle va rendre la plupart de ces robots autonomes ; la participation humaine tendra à disparaître. Cela ouvre de grandes questions en matière de responsabilité lors d'accident (par ex. impliquant un véhicule autonome) ou d'infractions (question ouverte par exemple avec le software « Random Darknet Shopper » présenté à la Kunst Halle de Saint-Gall). Dans de tels cas qui est responsable : le propriétaire ? l'utilisateur ? le fabricant ? le robot lui-même ?

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- › Partage-t-il l'avis que le développement de l'IA demande l'ouverture d'un débat sur la responsabilité ?
- › Quel est l'avis du Conseil fédéral sur les travaux réalisés par la Commission européenne sur les questions juridiques en matière de robotique ?

Ip. Groupe Libéral-Radical. Quels soutiens à l'introduction des véhicules autonomes ? (*Porte-parole : NR Fathi Derder*)

Texte

Le développement technologique a permis la réalisation de véhicules autonomes. Des modèles ont été présentés au salon de l'auto 2015 alors qu'au même moment des voitures tests parcouraient les rues de San Francisco. Les véhicules autonomes possèdent un incroyable potentiel en matière d'innovation et de recherche. Ce développement aura un impact majeur dans la société, notamment en matière de sécurité routière et de gestion du trafic, ainsi que dans les domaines de la logistique, du transport de personnes et de marchandises et de l'urbanisme.

Quatre Etats américains (Californie, Colorado, Michigan, Nevada) ont adapté leurs législations pour la mise en circulation des voitures autonomes. En Europe, nous nous heurtons aux dispositions de la Convention de Vienne sur la circulation routière (notamment l'art. 8) ainsi qu'aux dispositions relatives dans la Loi sur la circulation routière. Ce qui n'a pas empêché la France et le Royaume-Uni d'avoir annoncé l'arrivée des premiers véhicules autonomes sur leurs routes.

Dans une interview dans la Schweiz am Sonntag (7 mars 2015), autant Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard que l'OFROU se montraient en faveur de l'introduction des véhicules autonomes sur les routes suisses, tout en relevant les défis que cela engendrera (sécurité, responsabilité, règles de la circulation, etc.).

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- › Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que les véhicules autonomes sont potentiellement plus sûrs, étant donné que seul 1 accident sur 10 est dû à un problème technique contre 9 sur 10 à une erreur humaine ?
- › Par quels moyens la France et le Royaume-Uni peuvent-ils introduire des véhicules autonomes malgré les obligations légales relatives à la Convention de Vienne sur la circulation routière ?
- › Est-ce que le Conseil fédéral envisage d'utiliser la même stratégie ?

- › Est-ce que le Conseil fédéral envisage d'autres mesures pour permettre et soutenir l'introduction de véhicules autonomes en Suisse ?

Po. Groupe Libéral-Radical. Quelles mesures réalisées pour accélérer les procédures pénales ? (*Porte-parole : NR Isabelle Moret*)

Texte

Le Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons, est chargé de réaliser un rapport sur les différentes mesures prises dans les cantons pour accélérer les procédures pénales.

Développement

La lenteur des procédures pénales est un problème central pour lutter contre la criminalité. Le décalage entre le délit réalisé et la peine prononcée ne permettent pas aux sanctions d'être dissuasives et d'empêcher la récidive – particulièrement dans la lutte contre la petite criminalité, le hooliganisme ou le tourisme de la criminalité. Ce décalage entre le délit et la peine crée un sentiment d'impunité chez les délinquants ; de l'amertume et de la frustration de la part de la police et du Ministère public ; et participe au climat d'insécurité dans la population.

Dans sa réponse au postulat 12.4076, le Conseil fédéral assurait que l'accélération des procédures ne passait pas par l'instauration de tribunaux rapides, mais de l'organisation de la chaîne pénale par les cantons ainsi que l'usage de l'ordonnance pénale et de la procédure simplifiée.

Le Conseil fédéral est chargé de réaliser, en collaboration avec les cantons, un rapport qui mette en évidence les mesures prises dans les cantons pour accélérer les procédures pénales en répondant notamment aux questions suivantes :

- 1) Quelle a été l'évolution des ressources attribuées à la chaîne pénale dans les cantons ?
- 2a) Quelles ont été les mesures organisationnelles prises par les cantons pour accélérer les procédures ?
- 2b) Quelles est l'appréciation des mesures introduites ?
- 2c) Si aucune mesure n'a été prise pour accélérer les procédures, pour quelles raisons ?
- 3) Dans quelles proportions les peines infligées dans les cantons le sont au moyen de l'ordonnance pénale ou de la procédure simplifiée ?

Ces résultats devront également être présentés sous la forme d'une comparaison intercantonale afin de mettre en avant et promouvoir les meilleures pratiques (« best practices »).

Mo. FDP-Liberale Fraktion. Bürokratieabbau: Regulierungsfolgen unabhängig aufdecken (*Sprecher: NR Andrea Caroni*)

Text

Der Bundesrat wird beauftragt die Regulierungsfolgeabschätzungen, welche in den erläuternden Berichten von Vernehmlassungsvorlagen und an das Parlament überwiesene Botschaften gemacht werden, künftig von unabhängiger Stelle (ausserparlamentarische Kommission, externe Stelle, Experten etc.) auf deren Richtigkeit und Qualität überprüfen zu lassen.

Die einmaligen sowie wiederkehrenden Kosten einer Gesetzesvorlage sollen zudem in einem einheitlichen Verfahren berechnet und in den Botschaften standardisiert dargestellt werden.

Begründung

Die Regulierungswut hat gemäss verschiedener Indikatoren (Umfang der systematischen Rechtsammlung des Bundes, Weltbank-Indikator «Ease of Doing Business, Indikatoren des WEF oder IMD zur Regulierungsdichte) in der Schweiz massiv zugenommen. Für eine stark vom Aussenhandel ab-

hängige Volkswirtschaft bedeutet dies eine markante Verschlechterung der internationalen Wettbewerbsfähigkeit und des Wachstumspotentials. Zunehmend untergräbt die hohe Regulierungsdichte auch das Vertrauen in Verwaltung und Regierung.

Der Bundesrat ist bei Gesetzes- und Verordnungsänderungen verpflichtet eine Regulierungskostenfolgeabschätzung vorzunehmen. Diese sollte jeweils in den erläuternden Berichten (Vernehmlassungen, Anhörungen) und in den an das Parlament überwiesene Botschaften publiziert werden. Der Bundesrat kommt dieser Pflicht nur teilweise nach: Diesen Untersuchungen unterliegen heute einem zentralen Interessenskonflikt (der Regulator prüft sein eigenes Werk). In der Vergangenheit wurden diese Abklärungen immer wieder von betroffenen Kreisen kritisiert.

Insofern ist es von grosser Bedeutung, die gemachten Folgekostenabschätzungen von unabhängiger Stelle auf deren Richtigkeit prüfen zu lassen, damit Interessenkonflikte verhindert und der Gesetzgeber aufgrund von korrekten Informationen entscheiden kann. Experten sollen beurteilen, ob die Berechnungen der Verwaltung realistisch sind.

Bei der Umsetzung des Auftrages soll der Bundesrat vertieft prüfen, zu welchem Zeitpunkt der Gesetzgebung diese Überprüfung stattzufinden hat. Eine solche Überprüfung würde Kosten verursachen; diese würden, aber durch „verhinderte Fehler“ bei weitem eingespart.

Po. FDP-Liberale Fraktion. Für einen funktionierenden Wettbewerb. Gegen wettbewerbsverzerrende staatliche Beihilfen (Sprecher: NR Andrea Caroni)

Text

Der Bundesrat wird beauftragt, dem Parlament einen Bericht zu unterbreiten, der Formen und Umfang wettbewerbsverzerrender staatlicher Beihilfen an staatliche und private Unternehmen auf allen Staatsebenen aufzeigt. Sodann soll der Bericht aufzeigen, wie der wettbewerbsverzerrende Einfluss staatlicher Beihilfen auf den freien Wettbewerb verhindert werden kann.

Begründung

Wir verdanken unseren Wohlstand massgeblich unserer freien Wirtschaftsordnung. Dazu gehört der freie Wettbewerb, in dem sich der Staat gegenüber den Marktteilnehmern neutral zu verhalten hat. Staatliche Beihilfen (inklusive Vergünstigungen) an einzelne Unternehmen können diesen Wettbewerb verfälschen, nämlich wenn sie selektiv nur ausgewählten Marktteilnehmern gewährt werden. Doch unsere Rechtsordnung bietet einem Marktteilnehmer kaum Schutz dagegen, dass ein Mitbewerber durch individuelle staatliche Beihilfen in wettbewerbsverzerrender Weise bevorzugt werden kann. So sehen z. B. die Bundesverfassung, die Subventionsgesetzgebung und auch das Binnenmarktgesetz keine griffigen Instrumente gegen wettbewerbsverzerrende Beihilfen vor. Nötig ist vorab eine Auslegung, in welchen Formen und in welchem Umfang solche Wettbewerbsverzerrungen erfolgen. Sodann soll der Bericht mögliche Gegenmassnahmen aufzeigen.